

Rapport annuel

1^{er} avril 2023
au 31 mars 2024



Table des matières

Message du président du conseil d'administration.....	1
Message de la directrice générale/registraire	2
Métiers spécialisés Ontario	3
Mission.....	4
Valeurs	4
Transition en cours vers l'état de maturité	5
Gouvernance et nominations	5
Composition du conseil d'administration, nominations et rémunération.....	5
Comités et sous-comités du conseil d'administration.....	7
Activités et performance opérationnelles	8
Mesure de la performance	22
Performance financière.....	25
Gestion des risques de l'organisme	26
États financiers vérifiés de MSO	28
Notes	6
Actif net, début de l'exercice	6
Actif net, fin de l'exercice	6

Message du président du conseil d'administration



Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023-2024 de Métiers spécialisés Ontario (MSO).

L'année écoulée a été marquée par des réalisations importantes, une croissance continue et un engagement indéfectible pour l'amélioration du système d'apprentissage et de métiers spécialisés en Ontario. Sous la direction de Melissa Young, directrice générale/registraire, et avec l'aide de notre personnel dévoué, nous avons accompli des progrès considérables dans l'exécution de notre mandat et de nos priorités stratégiques.

Cette année, nous avons amélioré l'accessibilité à l'information grâce à l'adoption des principes de conception numérique d'abord, nous avons renforcé nos efforts pour promouvoir les métiers spécialisés comme carrière de choix et nous avons continué à favoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance dans l'industrie des métiers spécialisés.

Je tiens à remercier de tout cœur les membres du conseil d'administration, de l'équipe de direction et du personnel, ainsi que nos partenaires de l'industrie, pour leur dévouement et leur soutien au cours de la dernière année. Alors que MSO entame sa troisième année d'existence, je suis empli d'enthousiasme face aux nombreuses possibilités qui s'offrent à nous et j'anticipe avec plaisir la continuité de notre collaboration.

Ensemble, nous réaliserons notre vision : faire de l'Ontario un endroit où les gens de métier peuvent s'accomplir.

Michael Sherrard

Président du conseil d'administration, Métiers spécialisés Ontario

Message de la directrice générale/registraire

Ce rapport annuel présente non seulement les réalisations de MSO, mais il montre aussi notre engagement à bâtir un avenir meilleur pour les apprenties et les apprentis, ainsi que pour la main-d'œuvre professionnelle de l'Ontario.

Alors que nous célébrons notre deuxième année en tant qu'organisme, ce rapport annuel met de l'avant les avancées sur une période de 12 mois, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Au cours de cette période, nous avons accompli des progrès considérables en ce qui concerne la simplification des services, la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et la promotion de carrières dans les métiers spécialisés, comme prévu dans notre mandat, en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC).

Nous avons tenu notre premier sommet de l'industrie sur l'apprentissage, au cours duquel nous avons présenté le cadre de notre plan stratégique 2023-2026 et recueilli les commentaires de plus de 250 chefs de file de l'industrie, membres de personnel enseignant et personnes inscrites à un programme d'apprentissage.

Nous avons lancé les Certificats de qualification et les cartes de portefeuille MSO et avons commencé leur distribution aux professionnelles et professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario.

Nous avons mis en place de nouveaux outils visant à simplifier le cheminement allant de l'apprentissage à compagne ou compagnon, et nous avons entrepris la promotion stratégique des métiers par l'entremise d'un projet de recherche portant sur la perception du public.

Nous avons lancé notre premier plan stratégique, une feuille de route détaillée qui nous permettra de favoriser la croissance dans le secteur et de positionner l'Ontario comme chef de file en matière d'apprentissage.

En partenariat avec le MTIFDC, nous avons organisé la deuxième mouture des salons de l'emploi Prochain niveau!, doublant le nombre d'emplacements et tissant des liens avec plus de 28 000 membres de personnel enseignant, élèves et parents.

Enfin, nous avons lancé MSO connecté, une infolettre externe visant à informer notre réseau provincial de parties prenantes sur l'actualité et les réalisations de MSO.

Aucun de ces accomplissements n'aurait été possible sans l'appui des membres de notre conseil d'administration et de notre personnel, de nos précieux partenaires et des parties prenantes. Je tiens à les remercier pour leur soutien continu.

L'avenir s'annonce prometteur pour MSO, alors que nous continuons à innover, à collaborer et à promouvoir les métiers spécialisés.

Melissa Young

Ancienne directrice générale/registraire, Métiers spécialisés Ontario

Métiers spécialisés Ontario

Métiers spécialisés Ontario (« MSO », ou « l'organisme ») est un organisme de la Couronne créé en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*¹ (LOPMS). Il a commencé ses activités en janvier 2022. MSO est dirigé et géré par un conseil d'administration et une directrice générale/registraire. Le ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le ministre) est responsable des décisions réglementaires associées à la formation par l'apprentissage et à la certification, aux métiers spécialisés de l'Ontario et à l'orientation générale de l'organisme.

En bref, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied MSO pour améliorer la formation des personnes exerçant un métier, pour simplifier les services, pour promouvoir et commercialiser les métiers, pour élaborer les normes les plus récentes en matière de formation et de programmes d'études, et pour offrir aux professionnelles et professionnels des métiers spécialisés une expérience conviviale et simplifiée.² « Un conseil d'administration indépendant orientera l'organisme pour la réalisation de la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés, afin de briser la stigmatisation entourant ces métiers, de simplifier le système et d'encourager les employeurs à embaucher davantage d'apprentis. »³

Au moment de la rédaction du présent rapport, MSO est responsable des normes d'apprentissage, de même que de la formation et de la certification des métiers spécialisés en Ontario. Ces responsabilités comprennent ce qui suit :

- l'élaboration de programmes d'apprentissage, notamment l'établissement de normes de formation, de normes de programme et d'examens de certification;

¹ [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, c. 28](#)

² Communiqué : La province lance un nouvel organisme pour mieux servir les personnes de métier. 25 janvier 2022. <https://news.ontario.ca/fr/release/1001478/la-province-lance-un-nouvel-organisme-pour-mieux-servir-les-personnes-de-metier>

³ Ibid.

- l'évaluation de l'expérience et des qualifications des personnes qui n'ont pas suivi de programme d'apprentissage en Ontario;
- la délivrance de Certificats de qualification pour tous les métiers nécessitant un examen de certification;
- le renouvellement des Certificats de qualification pour les métiers à accréditation obligatoire;
- la tenue d'un registre public des personnes autorisées à exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la promotion de l'inclusion et de la diversité en lien avec les métiers et l'apprentissage;
- la réalisation de travaux de recherche sur les métiers et l'apprentissage.

Mission

Soutenir la réussite économique de l'Ontario en tant qu'organisme responsable de l'élaboration de normes de pointe dans les métiers, et ce, afin de répondre aux possibilités d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Vision

Promouvoir l'Ontario comme l'endroit idéal où peuvent prospérer les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés.

Valeurs

- **Professionalisme** : Nous établissons des normes élevées pour une main-d'œuvre des métiers spécialisés valorisée et digne de confiance.
- **Accessibilité** : Nous créons des parcours vers les métiers spécialisés clairs et simples pour toutes et pour tous.
- **Agilité** : Nous assurons une formation et des normes de certification de pointe.
- **Collaboration** : Nous établissons des partenariats solides avec les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés, les employeurs et les agents de formation autorisés.

- **Engagement** : Nous sommes à la disposition des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés, à l'endroit et au moment où ils ont besoin de nous.

Transition en cours vers l'état de maturité

La loi habilitante de MSO, la LOPMS, contient des articles qui n'ont pas encore été proclamés en vigueur. S'ils le sont, ces articles entraîneront le transfert à MSO, à une date ultérieure, des responsabilités relatives à l'enregistrement des contrats d'apprentissage, à la délivrance de certificats d'apprentissage et à l'administration des examens du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC ou ministère).

La transition qui mènera à l'ajout de ces fonctions à MSO définira la prestation future des services supplémentaires par MSO, une fois que l'organisme aura atteint l'état de maturité. Les échéanciers définitifs de mise en œuvre dépendront de l'approbation du modèle par le gouvernement et de toute modification statutaire nécessaire.

Le ministère continuera de superviser l'administration des programmes d'apprentissage financés, notamment les programmes d'incitatifs financiers offerts par le ministère à sa clientèle et les autres programmes ou initiatives, comme le programme de préapprentissage et le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), mis en œuvre par des partenaires clés.

Gouvernance et nominations

Composition du conseil d'administration, nominations et rémunération

Personne nommée	Date de la première nomination	Date de fin du mandat actuel	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
Michael Sherrard, Président	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	9 975,00 \$	350,00 \$
Bradley Hill, membre	1^{er} février 2024	31 janvier 2026	0,00 \$	200,00 \$
Bradley Nicpon, membre	10 août 2023	9 août 2025	800,00 \$	200,00 \$

Personne nommée	Date de la première nomination	Date de fin du mandat actuel	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
Christine Wellenreiter, membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	3 951,80 \$	200,00 \$
James Barry, membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	2 300,00 \$	200,00 \$
Jason Ottey, membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	2 800,00 \$	200,00 \$
John Breslin, membre	6 janvier 2022	5 janvier 2025	2 300,00 \$	200,00 \$
Karen Renkema-Millar, membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	2 900,00 \$	200,00 \$
Lee Greenberg, membre	1^{er} janvier 2022	DÉMISSION 21 juin 2023	500,00 \$	200,00 \$
Lindsay Engel, membre	1^{er} janvier 2022	DÉMISSION 22 juin 2023	1 082,77 \$	200,00 \$
Michael Gallardo, membre	17 janvier 2022	16 janvier 2025	3 400,00 \$	200,00 \$
Ronald Kelusky, membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	4 000,00 \$	200,00 \$
Walid Abou-Hamde, membre	10 août 2023	9 août 2025	900,00 \$	200,00 \$
Rémunération totale du conseil 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024			34 909,57 \$	S.O.

Personne nommée	Date de la première nomination	Date de fin du mandat actuel	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
Melissa Young, directrice générale /registraire	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	Melissa Young a reçu un salaire annuel comme directrice générale/registraire, mais elle ne reçoit pas de rémunération comme membre du conseil.	S.O.

Comités et sous-comités du conseil d'administration

Les comités suivants ont été créés pour aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités.

Le **comité exécutif** a pour responsabilité d'aider le conseil d'administration dans son rôle de supervision. Il gère les affaires de l'organisme entre les réunions du conseil et aide ce dernier à s'acquitter de son mandat.

Membres :

- John Breslin – membre
- Michael Gallardo – membre
- Ron Kelusky – membre
- Jason Ottey – member
- Michael Sherrard – président du comité
- Christine Wellenreiter – membre

Le **comité des finances et de la vérification** a pour responsabilité d'assister le conseil d'administration dans son rôle de surveillance des finances de l'organisme.

Membres :

- James Barry – membre
- Brad Nicpon – membre
- Ron Kelusky – président du comité
- Michael Sherrard – membre

Le **comité de gouvernance** a pour responsabilité d'assister le conseil d'administration dans sa gouvernance interne.

Membres :

- James Barry – membre
- Brad Nicpon – membre
- Michael Gallardo – président du comité
- Michael Sherrard – membre

De plus, le conseil d'administration peut former des sous-comités (comités consultatifs/ad hoc) afin d'atteindre un objectif précis. Le comité de gouvernance a créé un sous-comité « **diversité, équité, inclusion et appartenance** » (DEIA), dont le mandat consiste à informer les gens et à promouvoir la diversité et l'inclusion dans les métiers spécialisés et les programmes d'apprentissage.

Membres :

- James Barry – membre
- Michael Gallardo – président du sous-comité
- Jason Ottey – membre
- Christine Wellenreiter – membre

Activités et performance opérationnelles

La LOPMS définit les objets de MSO et comprend des articles qui n'ont pas encore été proclamés en vigueur. Lorsqu'ils le seront, ces articles entraîneront le transfert à MSO des responsabilités relatives à l'enregistrement des contrats d'apprentissage, à la délivrance de certificats d'apprentissage et à l'administration des examens du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Pour appuyer l'élaboration du modèle de prestation de services qui sera utilisé lorsque l'organisme aura atteint l'état de maturité, le MTIFDC a attribué un contrat à la société d'experts-conseils MNP LLP afin qu'elle cerne, en partenariat avec le ministère et MSO, les options en matière d'état de maturité et qu'elle fasse des recommandations au ministre quant à la conception du modèle et à la planification de sa mise en œuvre. MSO a mis sur pied une équipe de soutien à la transition et continue de travailler étroitement avec le MTIFDC à l'intérieur d'une structure de gouvernance conjointe pour élaborer des plans de mise en œuvre et faciliter une transition fluide. Les échéanciers définitifs de mise en œuvre dépendent de l'approbation par le gouvernement du modèle et de toute modification statutaire nécessaire.

En outre, au cours de la dernière année, des efforts considérables ont été déployés pour favoriser un modèle novateur d'apprentissage et de certification, promouvoir et faire progresser les métiers spécialisés, faciliter la recherche et établir un secteur des métiers spécialisés diversifié, équitable et inclusif.

Les activités opérationnelles clés de MSO, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, reflètent son Plan stratégique 2023-2026, le Plan d'activités 2023/24 - 2025/26 approuvé par le conseil et les priorités du gouvernement établies dans la lettre de directives du ministre. Ces priorités ont été regroupées en quatre catégories conformes au Plan stratégique de MSO :

Pilier stratégique n° 1 – Favoriser un modèle novateur d'apprentissage et de certification

Pilier stratégique n° 2 – Promouvoir et faire progresser les métiers spécialisés

Pilier stratégique n° 3 – Faciliter la recherche dans les métiers spécialisés

Pilier stratégique n° 4 – Établir un secteur des métiers spécialisés diversifié, équitable et inclusif

Pilier stratégique n° 1 : Favoriser un modèle novateur d'apprentissage et de certification

Actions prioritaires :

- Communiquer clairement le modèle d'apprentissage de l'Ontario.
- Mettre à jour les normes de formation et de programme d'études et leur donner une nouvelle image.
- Améliorer les processus de certification et d'examen.
- Appuyer la mobilité de la main d'œuvre en élaborant un cadre permettant aux personnes de métier qualifiées et formées dans leur pays d'origine d'obtenir des équivalences avant leur arrivée en Ontario.

Progrès

1. Modernisation des processus de certification

Depuis novembre 2023, plus de 50 000 certificats MSO et nouvelles cartes de portefeuille ont été délivrés à des personnes détenant une certification. Pour assurer une distribution efficace des titres de compétence et une livraison dans les quatre semaines suivant la certification, MSO a augmenté la cadence d'impression.

Pour appuyer les exigences de la LOPMS en matière de renouvellement et d'expiration du Certificat de qualification, MSO a envoyé des avis pour informer sa clientèle du processus de renouvellement des certificats arrivés à échéance pour les métiers à accréditation obligatoire. Des options de renouvellement ont été proposées aux personnes qui n'avaient pas renouvelé leur certificat pour métier à accréditation obligatoire avant l'entrée en vigueur de la procédure de renouvellement des certificats expirés, le 1^{er} avril 2024.

MSO a continué de mettre à jour et de maintenir le Registre public en fonction des activités de renouvellement des certificats, parallèlement à la distribution des titres de compétence.

Pour l'année 2023-2024, MSO a accordé la priorité au recrutement et à la rétention d'un personnel bilingue chargé du service à la clientèle afin d'offrir une aide efficace dans les deux langues officielles.

2. Mises à jour relatives aux normes

MSO et le ministère continuent de se partager les responsabilités concernant l'élaboration et la mise en œuvre des normes. En collaboration avec l'industrie, MSO élabore le contenu, la structure et la conception des normes de formation par l'apprentissage et de programmes d'études.

La mise en œuvre des normes et l'administration des examens relèvent actuellement des rôles et responsabilités du ministère prévus par la loi. Celui-ci établit et surveille les contrats d'apprentissage enregistrés conclus entre les apprenties et apprentis et les employeurs parrains, administre la tenue des examens et émet des Certificats d'apprentissage aux personnes qui ont terminé avec succès un programme d'apprentissage. Par conséquent, dans le cadre du plan de mise en œuvre des produits normatifs, le ministère doit mettre à jour les technologies et les processus pertinents (par exemple, apporter des changements aux systèmes du ministère, téléverser les nouveaux carnets de route numériques, etc.) et en informer à l'avance les bureaux régionaux du ministère.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le bureau du registraire a approuvé et mis en œuvre les nouvelles normes suivantes :

Normes de formation par l'apprentissage

- [Technicien/technicienne de lignes d'énergie électrique \(434A\)](#) – le 17 avril 2023
- [Intervenant/intervenante en services de soutien à l'intégration \(620D\)](#) – le 8 mai 2023
- [Ouilleur-ajusteur/outilleuse-ajusteuse \(430A\)](#) – le 23 mai 2023
- [Mécanicien/mécanicienne d'appareils de levage \(636E\)](#) – le 5 juin 2023
- [Électricien/électricienne \(bâtiment et entretien\) \(309A\)](#) – le 19 juin 2023
- [Mécanicien/mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation \(313A\)](#) – le 4 décembre 2023
- [Mécanicien/mécanicienne en systèmes de climatisation résidentiels \(313D\)](#) – le 4 décembre 2023
- [Technicien/technicienne de motocyclettes \(310G\)](#) – le 18 décembre 2023
- [Technicien/technicienne d'entretien automobile \(310S\)](#) – le 15 janvier 2024

Normes du programme d'études

- [Conducteur/conductrice d'équipement lourd – tracto-pelle rétrocaveuse \(636A\)](#) – le 5 septembre 2023
- [Conducteur/conductrice d'équipement lourd – excavatrice \(636B\)](#) – le 5 septembre 2023
- [Conducteur/conductrice d'équipement lourd – boteur \(636C\)](#) – le 5 septembre 2023

En date du 31 mars 2024, les normes suivantes étaient approuvées par le registraire et en attente de traduction ou de mise en œuvre par le ministère :

Normes de formation par l'apprentissage

- Installateur/installatrice de systèmes de protection contre les incendies (427A)
- Coiffeur/coiffeuse (332A)

Normes du programme d'études

- [Électricien/électricienne \(bâtiment et entretien\) \(309A\)](#)
- [Électricien/électricienne \(secteurs domestique et rural\) \(309C\)](#)
- [Électricien industriel/électricienne industrielle \(442A\)](#)

Au cours de l'exercice financier, plus de 16 examens de certification (chacun comportant différentes versions) ont été mis en œuvre. Pour des raisons de sécurité, ces examens et la date de leur mise en œuvre ne sont pas mentionnés de façon explicite ici.

L'industrie a participé activement à toutes les étapes du processus d'élaboration des produits normatifs. Des comités consultatifs propres à chaque produit composés d'experts en la matière et d'agences de prestation de formation ont été mis sur pied au sein de l'industrie. Au cours de l'exercice financier, plus de 30 produits ontariens liés aux métiers spécialisés étaient à diverses étapes de développement dans les quatre secteurs. MSO a mené huit enquêtes, dont cinq portaient sur les normes de formation par l'apprentissage dans l'industrie. Bien que le taux de distribution des enquêtes variait selon l'objectif et le métier ou la profession, chacune d'entre elles a initialement été distribuée à 50 à 100 entreprises ou organismes. On demandait ensuite à ces derniers de diffuser l'enquête au sein de leur réseau, afin que ceux et celles qui le souhaitent puissent fournir leur rétroaction (ce qu'on appelle la distribution secondaire). Au total, environ 400 répondants (des personnes et des organismes ou entreprises d'envergure) ont rempli les huit enquêtes de MSO.

Mention Sceau rouge

MSO a produit et soumis plus de 35 rapports distincts relatifs au Sceau rouge (par exemple, des rapports d'analyse liés à la norme professionnelle du Sceau rouge [NPSR], des analyses de situation, des rapports d'analyse d'examens, etc.) pour plus de 24 métiers désignés Sceau rouge. Leur contenu a été rédigé en collaboration avec l'industrie dans le cadre d'[ateliers nationaux Sceau rouge](#). Nombre des activités étant

liées aux examens de certification, le nom des métiers n'est pas mentionné pour des raisons de sécurité.

Pendant l'exercice financier 2023-2024, 200 membres de l'industrie ont appuyé l'organisation de 40 activités ou ateliers Sceau rouge (par exemple, des revues interterritoriales, des banques d'items et des examens NPSR organisés par d'autres provinces ou territoires) pour 26 différents métiers désignés Sceau rouge⁴.

En outre, MSO a pris en charge l'organisation d'activités pour 10 métiers désignés Sceau rouge⁵, notamment des séances liées à la NPSR, la préparation de banques d'items, le contrôle final de la qualité et la révision, la mise en place d'items et d'examens, ainsi que l'entretien annuel des banques d'items. Les représentants de l'industrie et les prestataires de formation ontariens étaient plus nombreux et assumaient davantage de responsabilités organisationnelles que ceux des autres provinces et territoires qui participent au programme Sceau rouge.

Pour qu'une province ou un territoire puisse accorder la mention Sceau rouge au métier de coiffeur/coiffeuse, le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge exige la tenue à la fois d'un examen écrit et d'un examen pratique. L'année dernière, MSO a consulté les autres provinces et territoires canadiens sur les processus, les frais et les procédures entourant l'examen pratique du Sceau rouge pour ce métier. Des comités consultatifs de l'industrie composés de représentants issus de différentes régions et

⁴ Les métiers désignés Sceau rouge comprennent notamment : carreleur/carreleuse, peintre et décorateur/décoratrice, mécanicien/mécanicienne en protection-incendie, briqueteur-maçon/briqueteuse-maçonne, plombier/plombière, réparateur/réparatrice de remorques de camions, monteur-ajusteur/monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques, mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier), poseur/poseuse de revêtements souples, opérateur/opératrice de grue à tour, monteur/monteuse d'installations au gaz (classe A), monteur/monteuse d'installations au gaz (classe B), mécanicien/mécanicienne de réfrigération et d'air climatisé, électricien/électricienne (construction), jointoyeur/jointoyeuse et plâtrier/plâtrière, mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd, opérateur/opératrice de grue automotrice, boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière, mécanicien/mécanicienne de camions et transport, mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles, monteur/monteuse de charpentes en acier (généraliste), monteur/monteuse de charpentes en acier (structurales et ornementales), monteur/monteuse de charpentes en acier (barres d'armature), manœuvre en construction, monteur/monteuse d'appareils de chauffage, chaudronnier/chaudronnière

⁵ Les provinces et les territoires hôtes dirigent les activités Sceau rouge. Voici les métiers désignés Sceau rouge dont les activités sont organisées en Ontario : briqueteur maçon/briqueteuse-maçonne, technicien/technicienne de motocyclettes (assigné temporairement à l'Ontario), électricien industriel/électricienne industrielle, boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière, mécanicien/ mécanicienne de véhicules automobiles, manœuvre en construction, ouilleur-ajusteur/ouilleuse-ajusteuse, machiniste, opérateur/opératrice de grue automotrice (soutenu par le Manitoba), opérateur/opératrice de grue à tour.

communautés et de groupes démographiques variés ont été mis sur pied dans le but de :

- revoir et remanier un outil préliminaire de 2018 pour atteindre ou dépasser les cibles du programme Sceau rouge et renforcer son caractère inclusif;
- établir des procédures logistiques et des considérations pour une mise en œuvre à l'échelle provinciale (par exemple, l'établissement de lieux d'examen, la détermination des responsabilités essentielles des examinateurs, la formulation de recommandations en matière de système de marquage, etc.).

À l'automne 2023, l'outil d'examen pratique a été mis à jour pour faire en sorte qu'il s'applique à tous les types de cheveux, assurant ainsi une totale neutralité de genre. Il a aussi fait l'objet d'un contrôle par les pairs dans le cadre de groupes de consultation. Au 31 mars 2024, MSO était engagé dans la planification d'essais pilotes de l'outil dans quatre lieux à l'échelle de la province. Étant donné que le ministère détient la responsabilité officielle de l'administration des examens, MSO a continué de collaborer avec lui sur la préparation des examens pratiques futurs.

En février 2022, le gouvernement a annoncé son intention de reconnaître tous les métiers désignés Sceau rouge en ajoutant trois professions liées aux carburants, en vertu de la LOPMS. Entre février 2022 et septembre 2023, des représentants du MTIFDC, du ministère des Services au public et aux entreprises, de l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS) et de MSO ont formé un groupe de projet en vue de trouver des options qui permettraient d'attribuer la mention Sceau rouge aux trois professions suivantes liées aux carburants : monteur/monteuse d'installations au gaz (classe A), monteur/monteuse d'installations au gaz (classe B) et technicien/technicienne de système de chauffage à mazout. Le gouvernement n'apportera aucun changement au cadre de réglementation actuel; l'ONTS continuera de régir les métiers de technicien/technicienne en brûleurs à gaz et à mazout.

3. Services de soutien améliorés :

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'unité de soutien aux examens (USE) a collaboré avec plus de 3 500 clientes et clients qui détiennent un Certificat de qualification temporaire (CdeQT) ou qui sont candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle.

Avec l'aide de l'USE, 1 000 titulaires d'un CdeQT et 150 personnes candidates à l'évaluation d'équivalence professionnelle ont passé avec succès l'examen de Certificat de qualification final, ce qui leur était impossible par le passé. Grâce à ces efforts, 1 150 professionnelles et professionnels des métiers spécialisés sont nouvellement certifiés. L'USE a permis à 150 personnes candidates à l'évaluation d'équivalence

professionnelle de réussir leur examen sur un total de près de 500, ce qui représente un taux de réussite de 32 %.

En août 2023, MSO s'est joint au programme de stratégie d'apprentissage virtuel (SAV) du Canada pour renforcer l'aide aux personnes qui ont des difficultés ou des troubles d'apprentissage. Au cours de l'année, l'USE a inscrit environ 223 clientes et clients au programme.

Le programme SAV offre une gamme de services adaptés aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, notamment le test de dépistage en ligne des troubles d'apprentissage (DELTA), des évaluations psychopédagogiques en ligne, ainsi que des stratégies et des lignes directrices pour les défis comme le TDAH, les problèmes de fonction exécutive, l'anxiété et tout autre trouble de l'apprentissage.

Sur la période de sept mois pendant laquelle l'USE a inscrit des personnes au programme SAV, les neuf personnes qui ont terminé le programme avec succès ont réussi l'examen de certification à leur première tentative.

L'USE continuera de travailler avec les autres clientes et clients pour les aider à réussir leurs futures tentatives d'examen.

« International Credential Recognition Project » (projet de reconnaissance des titres de compétences étrangers)

Le gouvernement a demandé à MSO d'examiner les ententes de reconnaissance pour encourager la mobilité de la main-d'œuvre et éliminer tous les obstacles à la pratique d'un métier en Ontario, avec une attention particulière sur les territoires suivants : l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et le Mexique. Au printemps 2023, MSO a embauché un gestionnaire dont la tâche consiste à superviser le développement d'un cadre de projet visant à :

- Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre qui a été formée dans des territoires dont les normes de formation sont similaires, égales ou supérieures aux normes de qualité de l'Ontario.
- Évaluer les équivalences de formation dans le pays d'origine, avant l'arrivée des personnes en Ontario.

Des discussions préliminaires ont eu lieu avec des organismes nationaux de reconnaissance professionnelle ainsi qu'avec plusieurs instances d'autorisation internationales. Au 31 mars 2024, MSO attendait l'approbation officielle du gouvernement pour son plan de projet et le modèle de financement proposé pour

l'établissement du nouveau projet de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Portail numérique et carnets de route numériques

Comme il a été indiqué dans le rapport annuel de l'année dernière, le ministère a démarré le projet de portail numérique pour les métiers spécialisés avant la création de MSO.

Au 31 mars 2024, l'équipe, qui regroupait des membres de MSO et du ministère, avait planifié les fonctionnalités préalablement approuvées et les avait intégrées avec succès au système d'activités de MSO.

Le personnel responsable de l'inscription a été affecté à la prestation de services à la clientèle « numériques d'abord », par l'intermédiaire de différents canaux. Pour soutenir cette initiative, les services d'inscription ont continué de collaborer avec le ministère afin d'améliorer le portail numérique de MSO, plus précisément en ajoutant des processus de demande peaufinés pour les candidates et candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle et en améliorant le texte explicatif pour toutes les personnes qui utilisent le portail.

Une planification est en cours pour évaluer et développer des fonctionnalités exceptionnelles (comme la réservation d'une place à l'examen et la reconnaissance et la délivrance de la certification) afin de réaliser la vision d'un service numérique à guichet unique.

MSO travaille aussi avec le ministère pour mettre en œuvre les carnets de route numériques au terme de l'étape actuelle de projet pilote.

Pilier stratégique n° 2 : Promouvoir et faire progresser les métiers spécialisés

Actions prioritaires :

- Promouvoir les métiers spécialisés comme des carrières de choix.
- Faire la promotion d'une variété de cheminements de carrière dans les professions des métiers spécialisés.
- Démontrer la valeur de la certification et de l'apprentissage.
- Communiquer une identité claire et unifiée à nos parties prenantes et à nos partenaires de l'industrie.

Progrès :

Perception du public et sensibilisation

Cette année, MSO a entrepris un vaste projet de recherche afin de mieux comprendre les perceptions du public des carrières dans les métiers spécialisés. Dans la phase initiale du projet, des groupes de consultation composés de jeunes, de parents et de membres de personnel enseignant ont fait des constatations importantes sur les attitudes et les idées fausses à l'égard de l'industrie, ainsi que les obstacles à l'entrée.

Pour effectuer ce travail, MSO a fait appel à une importante firme de recherche et d'analyse de données. Les résultats orienteront une campagne publicitaire future destinée à sensibiliser davantage la population aux possibilités qui s'offrent à elle dans l'industrie des métiers spécialisés de l'Ontario.

L'image de marque de MSO et sa présence dans les médias sociaux

Un autre aspect important de notre travail cette année consistait à continuer de renforcer l'image de marque de MSO et sa présence dans les médias sociaux. Ces efforts ont joué un rôle central dans l'accroissement de la visibilité de MSO et dans notre engagement auprès de nos publics cibles. De plus, ils ont contribué à accroître la sensibilisation et la compréhension des métiers spécialisés au sein de la population générale. Nos plateformes de médias sociaux ont connu une croissance considérable. Au 31 mars 2024, le nombre total d'abonnés sur l'ensemble de nos réseaux sociaux dépassait les 21 500, ce qui représente une hausse de 270 % par rapport à la même période l'année précédente.

Cette croissance témoigne de l'efficacité de notre stratégie de contenu et d'engagement. À mesure que nous avancerons, nous continuerons de concevoir de nouvelles stratégies en vue de maintenir et de poursuivre notre lancée et d'interagir de manière significative avec nos publics.

Nous avons remanié l'image de marque de plus de 100 produits normatifs offerts en français et en anglais sur le site Web de MSO.

Événements et salons de l'emploi

En 2023, MSO a organisé, conjointement avec le ministère, la deuxième édition annuelle des salons de l'emploi Prochain niveau!, doublant le nombre d'emplacements par rapport à l'année précédente. Nous avons rejoint plus de 28 000 élèves, parents et membres du personnel enseignant dans le cadre de 10 salons tenus à divers endroits dans l'ensemble de la province.

Pour bon nombre d'élèves, les salons de l'emploi Prochain niveau! constituaient leur première expérience des métiers spécialisés de l'Ontario. En discutant avec des professionnelles et des professionnels des métiers spécialisés et en participant aux ateliers « essaie un métier », les jeunes ont pu constater par eux-mêmes l'avenir que pourrait leur réserver ce parcours. Nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation en visitant des écoles, ce qui nous a permis de rejoindre plus de 2 500 élèves et parents dans les seules régions de Peel, Halton, Hamilton et Niagara.

Au début de 2024, l'équipe des parties prenantes de MSO a participé à la foire de l'emploi de Landscape Ontario et à celle de Metrolinx afin de promouvoir les perspectives qu'offrent les métiers aux adultes à la recherche d'un emploi. Elle a aussi répondu aux questions d'étudiantes et d'étudiants d'âge mûr dans le cadre d'une séance organisée par le conseil scolaire Upper Canada District School Board. Outre sa participation aux salons de l'emploi, la directrice générale/registraire de MSO a pris part et donné des présentations à divers événements de l'industrie au cours de l'année, y compris la conférence Soutenir les femmes dans les métiers, organisée par le Forum canadien sur l'apprentissage, la conférence annuelle du Aboriginal Apprenticeship Board, la réunion printanière du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage et la 97^e conférence annuelle de l'Ontario Road Builders Association. Grâce à un engagement actif auprès d'auditoires clés, MSO a pu renforcer ses partenariats et obtenir des rétroactions précieuses de la part des parties prenantes quant aux besoins de l'industrie.

Pilier stratégique n° 3 : Faciliter la recherche dans les métiers spécialisés

Actions prioritaires :

- Établir un centre de recherche en ligne respecté et fiable qui fournit des renseignements permettant de soutenir les politiques relatives aux apprenties et apprentis, aux employeurs et au gouvernement.
- Utiliser les données pour appuyer la prise de décisions fondée sur des données probantes en matière de politiques liées au secteur des métiers spécialisés.
- MSO bâtira une culture centrée sur l'utilisatrice et l'utilisateur qui met l'accent sur l'amélioration des processus et des services pour les personnes inscrites à un programme d'apprentissage et les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés.

Progrès :

Comme il était indiqué dans le rapport annuel de l'année dernière, MSO et le ministère ont fait équipe pour mieux comprendre les méthodologies et les définitions en matière de données, vu le modèle actuel de prestation conjointe des programmes d'apprentissage. Pour mieux comprendre les prévisions du marché du travail et éclairer l'élaboration d'un plan de recherche, MSO a cultivé ses liens en rencontrant régulièrement des représentants de commissions locales, de la Direction des finances, de l'analyse et du soutien aux systèmes du ministère (Unité de la recherche et de l'information sur le marché du travail), du Forum canadien sur l'apprentissage et de Statistique Canada. En outre, MSO a activement participé aux travaux du comité de recherche du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA).

Le 22 mars 2023, MSO a publié 50 rapports sur les métiers, accessibles à la page [Renseignements sur les métiers](#) de son site Web. Chacun d'entre eux, disponible en français et en anglais, porte sur un métier désigné Sceau rouge offert en Ontario. Ces rapports normalisés traitent d'un éventail de sujets et comprennent notamment des profils de main-d'œuvre, des parcours éducatifs, les tendances en matière de revenus et des données démographiques. On y trouve des informations précieuses sur l'état actuel de chaque métier, puisées auprès de différentes sources, comme Statistique Canada, des enquêtes sur la population active et la base de données opérationnelles de MSO. Ils constituent une ressource inestimable non seulement pour nos nombreuses parties prenantes, mais aussi pour les professionnelles et professionnels de l'industrie et les personnes qui envisagent une carrière dans les métiers spécialisés.

Au 31 mars 2024, le [Centre de ressources](#) avait été progressivement déployé sur le site Web de MSO. À cette date, on y trouvait des rapports nouvellement publiés sur les métiers, un répertoire de liens utiles, ainsi que d'autres ressources et informations liées aux métiers spécialisés. D'autres éléments sont en cours d'élaboration et seront ajoutés lors de phases ultérieures.

À l'instar de l'exercice financier précédent, MSO a collaboré une fois de plus avec le ministère pour finaliser la présentation annuelle des données du Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAI)⁶ à Statistique Canada.

Au moment de la rédaction du présent rapport, MSO n'était pas partie à une entente sur l'échange de renseignements avec le ministère. Des protocoles provisoires de mise en commun des données sont en place pour les demandes internes et externes.

⁶ [Enquêtes et programmes statistiques - Système d'information sur les apprentis inscrits \(SIAI\) \(statcan.gc.ca\)](#)

Des tableaux de bord mensuels de données sont accessibles aux membres du conseil d'administration de MSO.

MSO a publié la brochure bilingue « Faits en bref », qui contient des informations sur la formation et la certification pour l'ensemble des 144 métiers prescrits. Elle a été distribuée dans le cadre de divers événements, notamment au Sommet de l'industrie 2023 et aux salons de l'emploi à l'automne.

Pilier stratégique n° 4 : Établir un secteur des métiers spécialisés diversifié, équitable et inclusif

Actions prioritaires :

- Veiller à ce que les métiers spécialisés reflètent la diversité de la population et de la géographie de l'Ontario.
- Établir des partenariats afin que les communautés méritant l'équité, les jeunes et les peuples autochtones puissent être bien représentés dans le secteur des métiers spécialisés.
- Améliorer les pratiques, les politiques, les outils et les technologies afin de créer une culture équitable et inclusive.

Progrès :

Engagement de l'industrie

Le processus d'élaboration de normes repose sur la participation d'experts en la matière (des représentants de l'industrie qui s'impliquent activement dans la conception d'« outils pour leur métier ou profession ») et de personnel enseignant (personnes actives dans l'enseignement de programmes d'apprentissage auprès d'agences de prestation de formation approuvées par le ministère). Au cours de l'exercice 2023-2024, plus de 570 personnes ont manifesté leur intérêt à se joindre à un comité consultatif de l'industrie (CCI) des normes et à participer au processus de validation par enquête en remplissant [une demande en ligne auprès de MSO](#). De nombreuses personnes qui présentent une demande sont des professionnelles et professionnels de métiers dont les produits normatifs ne font pas l'objet d'une révision pendant l'exercice en cours. Le bassin grandissant d'experts en la matière intéressés constitue une ressource précieuse pour trouver des personnes souhaitant participer au CCI des normes ou appuyer les activités du Sceau rouge. Tandis que MSO poursuit la révision et l'amélioration de ses produits normatifs, certaines personnes issues de ce bassin seront

invitées à contribuer à un CCI, alors que d'autres seront incluses dans le processus de validation par enquête.

Chaque CCI des normes se compose d'un échantillon représentatif des métiers spécialisés, notamment en matière de variations régionales et sectorielles au sein d'une industrie ou d'un métier, ainsi qu'en rapport avec les années d'expérience, les domaines d'expertise, la langue et la terminologie. Les CCI des normes comptent généralement un nombre restreint de participants de l'industrie, soit de six à huit membres. Ceux-ci doivent être des experts en la matière actifs ou des instructeurs représentant leurs métiers respectifs. La participation aux CCI exige temps et efforts. Par conséquent, les personnes qui manifestent leur intérêt à participer à un tel comité ne reçoivent pas automatiquement une enquête; elles doivent demander d'en recevoir une. L'industrie dans son ensemble, en dehors des CCI des normes, émet des opinions et contribue au cycle de développement de produit au moyen d'enquêtes de validation. MSO distribue largement ces enquêtes aux organisations et entreprises de l'industrie, ainsi qu'aux personnes qui demandent à les recevoir et à participer au processus de validation par enquête. On demande expressément à ces récipiendaires initiaux de transmettre à d'autres le lien vers l'enquête de validation.

Projet de modernisation des normes de formation par l'apprentissage et de programmes d'études pour les métiers désignés Sceau rouge de l'Ontario

Au 31 mars 2024, MSO avait embauché et formé sept personnes en vue de soutenir le nouveau projet suivant : « Modernization of Apprenticeship Training and Curriculum Standards for Red Seal Trades in Ontario » (modernisation des normes de formation par l'apprentissage et de programmes d'études pour les métiers désignés Sceau rouge de l'Ontario). En collaboration avec des partenaires de projet et dans une optique de diversité, d'inclusion et d'impact environnemental, MSO développera et rendra accessibles du matériel et des ressources pour soutenir 25 000 apprenties et apprentis de l'Ontario qui travaillent vers l'obtention de la certification dans un programme d'apprentissage lié à un métier désigné Sceau rouge. Ce projet de trois ans vise à atteindre les objectifs précis suivants :

- Revitaliser les normes de formation par l'apprentissage et les normes de programmes d'études de l'Ontario pour qu'elles s'harmonisent aux recommandations de Sceau rouge et favorisent le soutien de la mobilité des apprenties et apprentis.
- Développer et améliorer le langage et la terminologie utilisés dans 14 normes de formation par l'apprentissage et normes de programmes d'études de 11 métiers désignés Sceau rouge pour mieux tenir compte de la diversité et de l'inclusion et

accroître l'accessibilité, favoriser la protection de l'environnement, et répondre aux besoins des groupes méritant l'équité.

- Élaborer du matériel d'appoint et établir de nouvelles procédures pour faciliter la prestation de formations dans les régions éloignées, réduire les barrières linguistiques, et incorporer de nouvelles ressources pour appuyer le personnel formateur dans la prestation de la partie pratique du programme d'apprentissage aux apprenties et apprentis.

Avec l'aide des partenaires de l'industrie et la collaboration continue des parties prenantes, les résultats escomptés de ce projet de trois ans sont les suivants :

- une participation accrue des syndicats et des employeurs dans les apprentissages;
- une meilleure harmonisation de 14 normes avec la norme professionnelle du Sceau rouge et l'analyse de profession nationale;
- une réduction des barrières et des défis qui nuisent à l'apprentissage dans les métiers désignés Sceau rouge, particulièrement parmi les groupes méritant l'équité.

Mesure de la performance

Selon le [Règlement de l'Ontario 876/21, en vertu de la LOPMS](#), on dénombre un total de 144 métiers spécialisés.

Lorsqu'il est question de métiers prescrits, il existe deux types de classification : métiers à accréditation obligatoire et métiers à accréditation non obligatoire. Les métiers à accréditation non obligatoire représentent 84 % des 144 métiers prescrits, et les métiers à accréditation obligatoire, 16 %.

Pour travailler dans les métiers à accréditation obligatoire, il faut suivre un programme d'apprentissage ou être compagne ou compagnon. C'est le cas, notamment, des métiers de plombier/plombière, électricien/électricienne, monteur/monteuse d'appareils de chauffage et coiffeur/coiffeuse. Toute personne inscrite à un programme d'apprentissage ou titulaire d'une certification dans un métier à accréditation obligatoire figure dans le [Registre public](#). Pour exercer un métier à accréditation obligatoire, il faut réussir un examen de certification. De plus, les personnes qui exercent un tel métier doivent renouveler leur Certificat de qualification chaque année.

En Ontario, on compte 121 métiers à accréditation non obligatoire, par exemple, charpentier-menuisier/charpentière-menuisière, cuisinier/cuisinière, électricien industriel/électricienne industrielle et praticien/praticienne du développement de l'enfant.

Contrairement aux métiers à accréditation obligatoire, il n'est pas nécessaire d'être inscrit à un programme d'apprentissage ou de détenir une certification pour exercer légalement un métier à accréditation non obligatoire. Certains de ces métiers offrent la possibilité de passer un examen de certification et d'obtenir un Certificat de qualification. En outre, le Registre public de MSO n'affiche pas les renseignements des personnes qui exercent un métier à accréditation non obligatoire.

En Ontario, 50 métiers font actuellement partie du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, la norme nationale en matière de métiers appliquée à la grandeur du pays. Cependant, 65 % des 144 métiers spécialisés prescrits ne font pas partie de ce programme.

Certains métiers sont désignés Sceau rouge, et d'autres ne le sont pas. Les métiers désignés Sceau rouge ne sont pas tous à accréditation obligatoire, et les métiers à accréditation obligatoire n'ont pas tous une mention Sceau rouge.

Conformément au [Règlement de l'Ontario 876/21 et en vertu de la LOPMS](#), 83 métiers exigent de passer un examen de certification (ce qui représente 58 % de tous les métiers prescrits).

Le ministère délivre un Certificat d'apprentissage aux personnes qui réussissent le programme d'apprentissage d'un métier sans examen de certification. Il s'agit du plus haut niveau de certification possible pour 43 % des métiers prescrits n'exigeant pas la certification. Comme il n'y a pas d'examen, MSO ne délivre pas de CdeQ et ne peut pas accepter de demandes d'évaluation d'équivalence professionnelle pour ces métiers.

Au cours de la deuxième année d'activités de MSO, les déclarations de résultats et les mesures de la performance ont continué d'évoluer, et ce, sans modèles d'exploitation adaptés pour l'avenir et approuvés par le gouvernement. Dans la seconde moitié de l'année 2023, MSO a établi des mesures qui correspondent à quatre déclarations de résultats clés.

Résultat n° 1 – Normes et certification : Les normes de formation et de programmes de l'Ontario et les mesures de soutien correspondantes débouchent sur des titres de compétence reconnus.

11,122

Certificats de qualification (CdeQ) délivrés. Les CdeQ confirment qu'une personne a réussi l'examen de certification prescrit pour son métier.

44,5 %

Taux de réussite global

Taux de réussite dans les métiers Sceau rouge et non-Sceau rouge comptant un examen de certification.

Répartition des CdeQ émis	Nbre	%
Métiers à accréditation obligatoire	7 867	71
Métiers à accréditation non obligatoire	3 255	29
Femmes	931	8
Hommes	10 166	91
Autres genres	25	<1
Métiers désignés Sceau rouge	9 862	89
Métiers non désignés Sceau rouge	1 260	11
Construction	6 181	56
Force motrice	2 358	21
Industrie	1 631	15
Services	952	9

Résultat n° 2 – Service à la clientèle : Une expérience simplifiée et conviviale est offerte aux gens de métier.

196,998

Prestation de services : Nombre de clients et de parties prenantes dont le contact s'est fait par des appels téléphoniques entrants et sortants.

21,868

Prestation de services : Nombre de clients et de parties prenantes dont le contact s'est fait par courriel.

De plus, MSO a déployé des efforts pour harmoniser les normes à la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et aux réglementations afférentes en effectuant 5 255 évaluations au cours de l'exercice 2023-2024.

Résultat n° 3 – Promotion et participation : La valeur des métiers et de l'apprentissage, ainsi que la participation aux métiers spécialisés, font l'objet d'une promotion efficace auprès des parties prenantes.

21,538

Abonné.e.s sur les médias sociaux

Répartition des abonné.e.s sur les médias sociaux	Nbre
Facebook	417
Instagram	6 271
LinkedIn	13 704
X	860
YouTube	286

En outre, le site Web de MSO a aussi connu une hausse de trafic – 7 363 325 pour l'ensemble du trafic Web et 1 417 226 visiteurs/utilisateurs uniques.

Résultat n° 4 – Renforcement des capacités : Les employés de MSO sont engagés et équipés pour fournir un service exceptionnel dans le cadre du mandat de MSO.

75 %

Taux de réponse à l'enquête auprès du personnel

Au début de l'année 2024, MSO a mené sa première enquête sur l'engagement des membres du personnel. La collecte des rétroactions s'est effectuée du 22 janvier au 7 février 2024. Cette enquête mesurait notamment les incidences organisationnelles et liées au leadership et la réflexion du personnel. La majorité des personnes qui ont répondu (52 %) étaient employées de MSO depuis moins de deux ans. Environ un quart étaient employées de l'organisme précédent. Le groupe le plus représenté était les milléniaux (entre 30 et 44 ans).

L'indice de satisfaction du personnel, qui mesure le niveau de satisfaction en milieu de travail, a indiqué que la plupart des réponses se situaient dans la fourchette acceptable ou plus haut.

Performance financière

La performance de MSO dans sa deuxième année d'activités se situait près du seuil de rentabilité, alors que l'organisme passait de la phase de mise sur pied à un

fonctionnement normal. Au cours de l'année, les dépenses ont légèrement dépassé la hausse des recettes, ce qui a mené à un faible déficit de 70 900 \$.

Les revenus proviennent principalement des abonnements, des évaluations d'équivalence et des frais d'examen. Les recettes totales se chiffraient à 16 600 000 \$, une augmentation de 1 400 000 \$ par rapport à l'année précédente (2022-2023, au prorata sur 12 mois). Cette hausse est due principalement à l'augmentation des revenus d'intérêt et des contributions du gouvernement du Canada.

Les dépenses consistaient principalement des salaires et des avantages sociaux des membres du personnel. Les dépenses totales s'élevaient à 16 700 000 \$, une augmentation de 2 400 000 \$ par rapport à l'année précédente (2022-2023, au prorata sur 12 mois). L'organisme a engagé du personnel supplémentaire en vue de s'acquitter des exigences de son mandat. Parmi les autres dépenses, notons celles liées à la technologie de l'information et à l'espace immobilier.

Malgré une performance opérationnelle près du seuil de rentabilité, l'organisme a vu ses flux de trésorerie augmenter de 2 240 000 \$ au cours de l'année. De ce montant, 1 700 000 \$ sont liés à la perception de redevances, principalement les frais annuels aux clients, pour des services qui seront rendus au cours de l'exercice 2024-2025. MSO a également reçu 305 000 \$ en contributions de la part du gouvernement du Canada pour financer les coûts liés à son initiative de moderniser les normes de formation et de programmes d'études pour les métiers désignés Sceau rouge. Combinés, ces montants représentent 89 % de l'augmentation totale.

Gestion des risques de l'organisme

Comme pratique exemplaire, MSO a mis en place des processus pour cerner, évaluer et élaborer des stratégies visant à atténuer les risques. Ces stratégies sont fondées sur une approche compréhensive et collaborative, où les risques cernés sont évalués pour leur incidence sur l'organisme. Un plan d'action est ensuite mis en œuvre et surveillé de façon continue pour évaluer l'efficacité de l'atténuation des risques.

Au cours de la période de 12 mois couverte par le présent rapport annuel, les domaines de risque suivants ont eu une incidence sur les activités de MSO.

Risque	Aperçu général et mesures d'atténuation
<p>Acquisition et maintien des talents</p>	<p>Le fait que l'effectif était restreint au moment de la fermeture de l'Ordre des métiers de l'Ontario (OMO) et du lancement de MSO a entraîné des difficultés pour compléter les nouveaux objets prévus par la loi et atteindre certains résultats définis dans le mandat.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan détaillé des ressources humaines à l'échelle de l'organisme a été mis en place, comprenant des produits livrables et des échéanciers clés liés à la phase initiale de la transformation de MSO. • La Division des ressources humaines a déployé des efforts pour renforcer les capacités de l'organisme en recrutant 85 personnes pour pourvoir des postes nouveaux ou vacants. Alors que notre équipe d'acquisition de talents (AT) continue de collaborer avec les dirigeants au sein de MSO à la mise en place des activités de recrutement du service, la planification des activités futures de recrutement et des postes liés à la transition constitue une grande priorité. L'équipe d'AT appuie le développement et la dotation de plusieurs postes organisationnels essentiels au succès présent et futur de MSO.
<p>Exigences en tant qu'organisme de la Couronne</p>	<p>Des progrès importants ont été accomplis afin de satisfaire aux exigences prévues par la loi et aux directives gouvernementales. Toutefois, on remarque un manque de clarté quant aux rôles et aux attentes opérationnelles, alors que le protocole d'entente (PE) et le futur modèle de financement gouvernemental doivent encore être finalisés auprès du ministère.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSO continue de collaborer avec le ministère à la finalisation du PE. • Entre-temps, l'organisme a harmonisé ses processus et ses pratiques avec les dispositions prévues dans la version finale du PE. • La négociation d'un futur modèle de financement gouvernemental se poursuit avec le ministère.

Risque	Aperçu général et mesures d'atténuation
Technologie désuète	<p>MSO utilise un progiciel de gestion intégré désuet qui approche de la fin de sa durée de vie utile. Cela peut avoir une incidence sur la capacité de l'organisme de présenter les informations financières en temps opportun aux parties prenantes.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un examen complet du progiciel de gestion intégré de MSO a été effectué. • L'organisme étudie les options en matière de nouveau progiciel.
Transition des projets d'apprentissage	<p>L'entière gestion du portail numérique et de plusieurs fonctions des services administratifs liées à l'apprentissage passera bientôt du ministère à MSO. Les risques découlent d'une transition non réussie de ces responsabilités et d'une insuffisance de ressources pour la réalisation des initiatives respectives.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis sur pied des équipes de transition dont le travail consiste à collaborer avec le ministère pour veiller au succès de ces projets. • MSO négocie actuellement avec le ministère pour la mise en place future d'un modèle de financement gouvernemental qui assurera à l'organisme les ressources nécessaires pour couvrir les coûts des projets en cours.

États financiers vérifiés de MSO

Vous trouverez ci-dessous les états financiers vérifiés de MSO pour l'exercice financier 2023-2024.

États financiers de Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat net	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide, tour Est
8, rue Adelaide Ouest
bureau 200
Toronto, Ontario M5H 0A9
Canada

Tél. : 1 416-601-6150
Télec. : 416 601 6151
www.deloitte.com/ca/fr

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Métiers spécialisés Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (« MSO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (l'« exercice »), ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MSO au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de MSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités

déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre vérificateur concernant ceux-ci, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements identifiés ci-dessus et, ce faisant, à considérer si ces autres renseignements sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de la vérification, ou s'ils semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de vérification. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres renseignements, nous concluons à l'existence d'anomalies significatives dans ces autres renseignements, nous sommes tenus d'en faire état dans le présent rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de MSO de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider MSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de MSO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de MSO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de MSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener MSO à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers, dans leur ensemble, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The image shows a handwritten signature in cursive script that reads "Deloitte LLP". The signature is written in dark ink on a white background.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 juillet 2024

Métiers spécialisés Ontario
 État de la situation financière
 Au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actif à court terme		31 355 588	29 117 370
Trésorerie		247 937	342 629
Débiteurs	3	403 260	357 833
Charges payées d'avance		32 006 785	29 817 832
Actif à long terme		93 085	93 085
Dépôts		190 509	247 401
Immobilisations	4	32 290 379	30 158 318
Passif			
Passif à court terme		1 909 418	1 602 383
Créditeurs et charges à payer	5 et 10	10 686 170	8 994 801
Produits reportés	6	6 216	--
Tranche courante des incitatifs à la location reportés		93 992	67 947
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	9	12 695 796	10 665 131
Passif à long terme		12 750	--
Apports reportés liés aux immobilisations	7	176 305	--
Apports reportés	7	17 094	16 364
Incitatifs à la location reportés		65 869	83 360
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	9	272 018	99 724
		12 967 814	10 764 855
Engagements	9		
Actif net		17 898	96 094
Investi dans les immobilisations		12 801 200	13 000 000
Grevé d'une affectation interne		6 503 467	6 297 369
Non affecté		19 322 565	19 393 463
		32 290 379	30 158 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration

_____, président 

État du résultat net
Exercice clos le 31 mars 2024

		31 mars 2024 (12 mois) \$	31 mars 2023 (15 mois) \$
	Notes		
Produits		10 410 310	12 897 826
Frais aux clients	6	4 485 490	5 202 464
Autres frais	6	1 502 449	963 485
Produits d'intérêts et autres		129 020	--
Gouvernement du Canada	7	76 500	--
Produits de commandite	6	3 921	--
Province de l'Ontario	7	750	--
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	7	750	--
		<u>16 608 440</u>	<u>19 063 775</u>
Charges			
Salaires et avantages sociaux	10	12 399 874	13 627 515
Frais généraux et administratifs		1 964 659	1 912 528
Communications avec les clients		868 034	881 766
Services professionnels		782 828	614 585
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes		504 494	315 729
Amortissement		159 449	219 884
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		<u>16 679 338</u>	<u>17 572 007</u>
		(70 898)	1 491 768

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

				31 mars 2024	31 mars 2023	
				(12 mois)	(15 mois)	
				Total	Total	
				\$	\$	
	Notes	Investi dans les immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté \$		
		\$	\$			
Actif net, début de l'exercice		96,094	13,000,000	6 297 369	19 393 463	17 901 695
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(158 699)	(198 800)	286 601	(70 898)	1 491 768
Acquisitions d'immobilisations		102 557	—	(102 557)	—	—
Appports reportés liés aux immobilisations	7	(13 500)	—	13 500	—	—
Obligations découlant de contrats de location-acquisition contractées		(102 557)	—	102 557	—	—
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition		94 003	—	(94 003)	—	—
Actif net, fin de l'exercice		17 898	12 801 200	6 503 467	19 322 565	19 393 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

	Notes	31 mars 2024 (12 mois) \$	31 mars 2023 (15 mois) \$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(70 898)	1 491 768
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		159 449	219 884
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	7	(750)	--
Incitatifs à la location reportés		6 946	16 364
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs		94 692	525 715
Charges payées d'avance et dépôts		(45 427)	(192 488)
Créditeurs et charges à payer		307 035	(2 973 864)
Produits reportés		<u>1 691 369</u>	<u>(878 798)</u>
		2 142 416	(1 791 419)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(102 557)	(201 643)
Activités de financement			
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition			
Obligations découlant de contrats de location-acquisition contractées			
Apports reportés liés aux immobilisations reçus	7	(94 003)	(57 391)
Apports reportés reçus	7	102 557	201 643
		13 500	--
		176 305	--
		<u>198 359</u>	<u>144 252</u>
Entrée (sortie) nette de trésorerie			
Trésorerie, début de l'exercice		2 238 218	(1 848 810)
Trésorerie, fin de l'exercice		<u>29 117 370</u>	<u>30 966 180</u>
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.		<u>31 355 588</u>	<u>29 117 370</u>

31 mars 2024

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario (l'« organisme » ou « MSO ») est un organisme de la Couronne régi par un conseil d'administration qui offre des services opérationnels. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, cet organisme a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») et est prorogé en tant que personne morale sans capital-actions, comme le prévoit la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. L'organisme exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et il est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- la création de programmes d'apprentissage;
- l'évaluation de l'expérience et des qualifications;
- la délivrance et le renouvellement des Certificats de qualification;
- la tenue d'un registre public des personnes pouvant légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la réalisation de travaux de recherche concernant les métiers et l'apprentissage.

À titre d'organisation sans capital-actions, MSO fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. MSO confirme qu'à sa connaissance, il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en vertu de la loi.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et s'appuient sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de MSO. Selon cette hypothèse, un organisme est considéré comme capable de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la date de fin d'exercice de MSO est passée du 31 décembre au 31 mars. Par conséquent, la direction a choisi de présenter les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour une période de 15 mois au cours de la période de transition.

2. Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comme l'a recommandé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les produits à recevoir au titre des honoraires des clients sont comptabilisés sur la période selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Les montants reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont reportés et amortis au cours de la période appropriée.

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu une subvention additionnelle du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») (les « crédits du MFCU »). La subvention avait pour objectif de contrebalancer partiellement les frais aux clients des clients mutés du MFCU.

En effet, les clients peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en trésorerie s'ils décident de ne pas devenir clients de MSO. Les produits tirés des crédits du MFCU sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont liés à la compensation d'un frais au client, ou sont comptabilisés immédiatement lorsqu'ils sont utilisés pour compenser les frais d'un client muté.

Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU demeurent détenus par MSO aux fins du paiement d'éventuels frais engagés par les personnes concernées par ces crédits.

2. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits de commandite comprennent les produits provenant de parties tiers qui sont comptabilisés à la conclusion de l'événement financé et lorsque des sommes sont exigibles.

MSO perçoit d'autres frais auprès de ses clients, tels que des frais d'examen, des frais d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur, les débiteurs et les créditeurs et les charges à payer au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes d'un compte d'épargne courant à intérêt élevé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation englobe tous les frais directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans

Contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition comprennent plusieurs contrats de location visant du matériel informatique, lesquels sont assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen de néant et sont amortis de façon linéaire sur trois ans, soit la durée des contrats.

Provision pour créances douteuses

MSO comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne est réservé aux fins des initiatives stratégiques à long terme et des événements significatifs imprévus pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de MSO. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une motion autorisant l'utilisation d'une somme maximale de 250 000 \$ pour financer une initiative stratégique à long terme. De ce montant, 198 800 \$ ont été utilisés.

31 mars 2024

Utilisation d'estimations

Pour les organismes sans but lucratif, la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

3. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, laquelle s'élève à 136 831 \$ au 31 mars 2024 (293 319 \$ au 31 mars 2023).

Les débiteurs comprennent un montant de néant en sommes nettes à recevoir de l'État au 31 mars 2024 (49 205 \$ au 31 mars 2023).

4. Immobilisations

	31 mars 2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 972 371	(2 954 787)	17 584
Matériel de bureau, mobilier et agencements	491 152	(480 390)	10 762
Matériel informatique et logiciels connexes loués	<u>286 233</u>	<u>(124 070)</u>	<u>162 163</u>
	<u>3 749 756</u>	<u>(3 559 247)</u>	<u>190 509</u>

	31 mars 2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 954 403	(2 879 140)	75 263
Matériel de bureau, mobilier et agencements	491 152	(472 630)	18 522
Matériel informatique et logiciels connexes loués	201 643	(49 183)	152 460
Matériel de bureau, mobilier et agencements loués	<u>10 397</u>	<u>(9 241)</u>	<u>1 156</u>
	<u>3 657 595</u>	<u>(3 410 194)</u>	<u>247 401</u>

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 273 046 \$ en sommes nettes à payer par l'État au 31 mars 2024 (montant de néant à remettre en date du 31 mars 2023).

31 mars 2024

6. Produits reportés

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Solde d'ouverture	8 994 801	9 873 599
Ajouter : montants reçus	16 608 169	17 221 492
Déduire : frais aux clients comptabilisés en produits	10 410 310	12 897 826
Déduire : autres frais comptabilisés en produits	4 485 490	5 202 464
Déduire : produits de commandite comptabilisés en produits	21 000	--
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 686 170</u>	<u>8 994 801</u>

7. Apports reportés liés aux immobilisations et apports reportés provenant de parties connexes

La variation dans les apports reportés liés aux immobilisations pour l'exercice est la suivante :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Solde d'ouverture	--	--
Ajouter : montants reçus	13 500	--
Déduire : montants comptabilisés en produits	750	--
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 750</u>	<u>--</u>

Les variations dans les apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Province de l'Ontario \$	Gouvernement du Canada \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Solde d'ouverture	--	--	--	--
Ajouter : montants reçus	22 500	305 325	327 825	--
Déduire : montants comptabilisés en produits	3 921	129 020	132 941	--
Déduire : montants versés	18 579	--	18 579	--
Solde à la fin de l'exercice	<u>--</u>	<u>176 305</u>	<u>176 305</u>	<u>--</u>

Au cours de l'exercice, MSO a reçu sa première contribution de la part du gouvernement du Canada pour soutenir son initiative de moderniser les normes de formation et de programmes d'études pour les métiers spécialisés désignés Sceau rouge. Il est prévu que cette initiative, qui a débuté en décembre 2023, se termine en mars 2028. Le financement reçu a servi à des acquisitions d'immobilisations et à d'autres coûts liés au projet. Tous fonds excédentaires fournis au-delà de ce à quoi MSO a droit sont remboursables à la réception d'un avis du gouvernement du Canada.

MSO a également reçu une contribution du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario (« province de l'Ontario ») servant à financer partiellement le premier sommet de l'industrie, un événement d'une journée faisant la promotion du réseautage entre les gens de métier et favorisant la croissance de l'apprentissage en Ontario.

31 mars 2024

8. Facilité de crédit

MSO a accès à une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ au 31 mars 2024 (100 000 \$ au 31 mars 2023). La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de la période close le 31 mars 2024 ou de la période close le 31 mars 2023.

9. Engagements

MSO a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location simple non résiliables, à un bail de sous-location, à une entente de projet conjoint et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	Contrat de location simple \$	Contrat de location- acquisition \$
2025	593 576	93 992
2026	596 638	44 925
2027	598 820	20 944
2028	222 212	--
2029	--	--
Total des obligations	<u>2 011 246</u>	<u>159 861</u>
Déduire : tranche à court terme	<u>593 576</u>	<u>93 992</u>
	<u>1 417 670</u>	<u>65 869</u>

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de néant (néant au 31 mars 2023), et leur durée à l'expiration moyenne est de deux ans (trois ans au 31 mars 2023).

Au cours de la période précédente, MSO a conclu un contrat de sous-location visant des locaux à bureaux pour la direction, lequel comprenait un incitatif à la location de 34 528 \$, TVH comprise. Après la fin de l'exercice, MSO a signé une entente selon laquelle l'administration de ces locaux à bureaux pour la direction en sous-location était confiée à Infrastructure Ontario. À l'exception du loyer mensuel, les conditions du contrat original demeurent les mêmes.

10. Régime de retraite de la fonction publique

Le 1^{er} avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à MSO. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que MSO doit verser à la CRFP. Comme MSO n'est pas le promoteur des caisses constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de MSO ou des obligations revenant à MSO, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de MSO au régime à titre d'employeur se sont élevées à 59 147 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 (66 014 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

31 mars 2024

11. Gestion des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit découle des débiteurs de MSO. Afin de réduire le risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de liquidité

L'exposition de MSO au risque de liquidité dépend du recouvrement des débiteurs, des engagements d'achat et des obligations. MSO contrôle le risque de liquidité en assurant la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt.